

Outil de gestion des événements

Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

Sommaire

Le présent document résume le projet et les recommandations de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) pour l'utilisation d'un nouvel outil de gestion des événements à compter de mars 2016.

Les employés œuvrant au sein des départements *Gestion des événements nationaux et internationaux*, *Affaires publiques et gouvernementales*, *Promotion internationale* et *Promotion nationale et communications* ont recours à la plateforme infonuagique Workfront, hébergée aux États-Unis, dans le cadre de préparation d'événements, comprenant la coordination et l'assignation de tâches, le suivi des projets ainsi que le suivi du temps travaillé par les employés. La solution infonuagique est accessible par le biais d'un compte d'utilisateur. Des renseignements personnels pouvant potentiellement être utilisés à des fins administratives sont présents dans les comptes usagers des employés concernés ainsi que dans leurs feuilles de temps respectives.

Une évaluation des menaces et des risques (ÉMR) basée sur le bulletin de sécurité ITSB-105 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (*Recours à des services contractuels d'infonuagique publique : implications sur le plan de la sécurité*) et sur nos normes opérationnelles a permis d'évaluer les risques résiduels liés aux mesures de protection techniques, physiques, opérationnelles et légales de la plateforme WorkFront. L'ÉMR effectuée dans le cadre de l'ÉFVP a démontré 5 risques potentiels, dont 1 de niveau « très faible » et 4 de niveau tout au plus « faible ». Outre l'élaboration de certaines recommandations notamment au niveau des comptes administrateurs et d'utilisateurs ainsi que de la gestion d'incidents, cette ÉFVP a permis à Téléfilm Canada de déterminer que les mesures prévues en lien avec la mise en œuvre de cette plateforme visant à assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des renseignements transitant par cette plateforme sont en conformité avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.